



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le vendredi 1^{er} décembre 2006 — N° 66

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bachand, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 57 Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

La motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 57, Loi modifiant la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 6 et 7 décembre 2006 et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

Le mercredi 6 décembre 2006

11 h 05 à 11 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
11 h 15 à 11 h 25	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition officielle

1^{er} décembre 2006

11 h 25 à 11 h 30	Remarques préliminaires des députés indépendants
11 h 30 à 12 h 15	Loblaws - Provigo
12 h 15 à 13 h 00	Conseil québécois du commerce de détail
15 h 00 à 15 h 45	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
15 h 45 à 16 h 30	Métro
16 h 30 à 17 h 15	Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce
17 h 15 à 18 h 00	Couche-Tard

Le jeudi 7 décembre 2006

11 h 00 à 11 h 45	Association nationale des distributeurs aux petites surfaces alimentaires
11 h 45 à 12 h 30	Association des propriétaires de fruiteries
15 h 00 à 15 h 45	Confédération des syndicats nationaux
15 h 45 à 16 h 30	Association des détaillants alimentaires
16 h 30 à 17 h 15	Association des marchands dépanneurs et épiciers du Québec
17 h 15 à 18 h 00	Sobeys

QU'une période de 25 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 10 minutes pour le groupe parlementaire formant l'opposition et 5 minutes pour les députés indépendants ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dépose :

Des amendements au projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale.

(Dépôt n° 736-20061201)

Dépôts de rapports de commissions

M. Hamad (Louis-Hébert), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 30 novembre 2006, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 44, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite. Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 737-20061201)

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 30 novembre 2006, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 48, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et la Loi sur le recouvrement de certaines créances.

(Dépôt n° 738-20061201)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

1^{er} décembre 2006

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 28 novembre 2006, qu'elle a adressée à M. Pierre Delisle, président de la Commission municipale du Québec, relativement à un arrêté ministériel concernant l'administration financière de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes.

(Dépôt n° 739-20061201)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

Un document d'information de la Coalition des citoyens et citoyennes concernés par la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes et divers documents d'appui à cette coalition.

(Dépôt n° 740-20061201)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Jutras (Drummond) dépose :

Copie de lettres, en date du 16 octobre et du 16 novembre 2006, concernant une demande d'accès à l'information sur le Fonds d'intervention économique régional, adressée à M. Jean-François De Rico, conseiller politique au cabinet du whip en chef de l'opposition officielle, par Me Pierre Lafrenière, vice-président principal aux affaires corporatives et secrétariat général d'Investissement Québec.

(Dépôt n° 741-20061201)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 58, Loi concernant le comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales.

1^{er} décembre 2006

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale offre ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches du docteur Jacques-Raymond Ducharme, éminent endocrinologue pédiatrique et fondateur du Centre de recherche de l'hôpital Sainte-Justine.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, Mme Harel (Hochelaga-Maisonneuve), M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et M. Légaré (Vanier) proposent conjointement une deuxième motion :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale du sida.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Lefebvre (Laurier-Dorion) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de l'abolition de l'esclavage qui se tiendra le 2 décembre 2006.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

1^{er} décembre 2006

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 84 et 185 du Règlement, M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, et Mme Charest (Rimouski) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale des personnes handicapées, qui se tient le 3 décembre.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Descoteaux (Groulx) et M. Legendre (Blainville) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale félicite chaleureusement les villes de Blainville, Sainte-Thérèse et Rosemère alors que Sports-Québec les a choisies, le 30 novembre 2006, comme milieu organisateur de la 44^e Finale des Jeux du Québec, hiver 2009 ;

QUE l'Assemblée se réjouisse de ce beau succès et salue le travail de tous les organisateurs et partenaires du projet ainsi que le talent et les efforts des jeunes qui y participeront.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n^o 53, Loi sur la gouvernance des sociétés d'État et modifiant diverses dispositions législatives ;

1^{er} décembre 2006

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 55, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée des projets de loi suivants dans l'ordre ci-après indiqué : le projet de loi n° 51, Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives, et le projet de loi n° 40, Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur les accidents du travail, et d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives.

M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'éducation se réunira en séance de travail afin de discuter de la réussite scolaire des autochtones.
- _____

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 47, Loi modifiant la Loi sur le registraire des entreprises et d'autres dispositions législatives, soit adopté.

1^{er} décembre 2006

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 47 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 50, Loi sur le Centre de la francophonie des Amériques.

Après débat, le rapport est adopté.

À 13 h 01, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 06.

Adoption du principe

M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, propose que le principe du projet de loi n° 43, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur la fiscalité municipale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 43 est adopté.

M. MacMillan, whip en chef du gouvernement, propose que le projet de loi n° 43 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'éducation.

La motion est adoptée.

1^{er} décembre 2006

M. Béchar, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 5 décembre 2006, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 45, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 5 décembre 2006, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET